



Paris, le lundi 25 février 2019

Lancement de l'appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris »

La Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité ont lancé le 18 février 2019 un appel à projets commun auprès des communes et des territoires. L'objectif est de déployer le programme Nature 2050 sur le territoire métropolitain dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Marc ABADIE, Président de CDC Biodiversité. Ce partenariat, qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain du 28 juin 2018, est issu des travaux conduits par Daniel BREUILLER, Vice-Président en charge de la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'Agriculture en ville.

L'appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris » vise à soutenir la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour préserver et restaurer la biodiversité. L'objectif est d'adapter les territoires au changement climatique. La Métropole consacrera 1 million d'euros aux projets lauréats, qui bénéficieront de financements complémentaires de CDC Biodiversité.

Les projets que les communes et les territoires soumettront, devront répondre aux objectifs de :

- Préserver et reconquérir la biodiversité tout en contribuant à améliorer sa résilience et son adaptation au changement climatique par le déploiement de solutions naturelles ;
- S'engager dans un processus de restauration écologique de long terme, jusqu'en 2050 ;
- Favoriser une démarche partenariale avec tous les acteurs du territoire : entreprises, collectivités, associations et scientifiques ;
- Agir en milieu urbain dense.

Ces projets viseront à mettre en œuvre des actions de protection, de connexion et de restauration des milieux suivants :

- Zones humides – exemples : rétablissement du lit naturel d'un cours d'eau, ouverture de zones d'expansion de crues, etc.
- Continuités écologiques – exemples : reconstitution d'un espace naturel entre deux espaces à haute valeur écologique, plantation d'arbres le long d'une rivière, etc.
- Transition des espaces forestiers et agricoles – exemples : plantation de haies, d'arbres et d'essences adaptées en milieux cultivés, développement de nouvelles pratiques de type agroécologique, modification de la gestion forestière, etc.
- Biodiversité en ville – exemples : actions de végétalisation, création d'espaces naturels urbains sur des friches industrielles, désimperméabilisation des sols, reconstitution de trames vertes et bleues urbaines, plantation de vergers composés de variétés adéquates, gestion d'une forêt urbaine adaptée aux changements climatiques, etc.

Les dossiers de candidature devront être remis avant le 19 avril 2019. Ils seront ensuite étudiés par un comité technique, puis sélectionnés par un jury, avant que le Bureau de la Métropole du Grand Paris se prononce en attribuant les subventions pour les projets lauréats. L'annonce des lauréats aura lieu en juin 2019.

« La Métropole du Grand Paris a adopté lors du Conseil du 12 novembre 2018 le Plan Climat Air Energie (PCAEM) afin de lutter contre le changement climatique et réduire l'empreinte carbone du territoire via plusieurs objectifs et différentes actions de préservation de la biodiversité. C'est tout le sens du rapprochement entre la Métropole et CDC Biodiversité », souligne Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Le programme Nature 2050

Piloté par CDC Biodiversité, [Nature 2050](#) est un programme d'adaptation des territoires au changement climatique basé sur des solutions fondées sur la nature. Il se structure autour de trois types d'actions : **protéger, connecter, restaurer**. Ce programme vise les milieux suivants : zones humides, continuités écologiques, zone de transition des espaces forestiers et agricoles, écosystèmes marins et côtiers et espaces de biodiversité en ville. L'objectif étant **d'agir concrètement** afin que les futures générations puissent vivre dans un environnement préservé, et ce malgré les changements climatiques qui s'annoncent.

Nature 2050 repose sur la mobilisation des entreprises privées, autour d'un engagement fort : pour chaque versement de 5 € HT, CDC Biodiversité s'engage à restaurer, adapter au changement climatique et suivre jusqu'en 2050 1 m² de territoire.

« Lancé en 2016, le programme Nature 2050 porte à son actif un certain nombre de réalisations, notamment le soutien de vingt-cinq projets sur plus de six cents hectares, dans toutes les régions de France métropolitaine et déjà près d'une trentaine d'entreprises engagées. Nous devons continuer nos actions avec de nouveaux partenaires, particulièrement concernés par le territoire de la Métropole du Grand Paris, ensemble nous pouvons réussir ! » rappelle Antoine Cadi, Directeur Recherche et Innovation de CDC Biodiversité.

« Je me réjouis de cet appel à projets commun et invite les acteurs économiques qui souhaitent envoyer un signal fort en faveur de l'adaptation de leur territoire au changement climatique et de la préservation de la biodiversité à rejoindre cette initiative », déclare Marc Abadie, Président de CDC Biodiversité.

Des solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature déployées dans le cadre de « Nature 2050 » sont celles qui s'appuient sur les écosystèmes (et leurs capacités régulatrices ou productives) afin de relever les défis globaux et en particulier, la lutte contre les changements climatiques.

Les possibilités en matière de solutions fondées sur la nature faisant appel à la biodiversité sont innombrables et variées. Il en existe pour tous les écosystèmes et à des échelles d'action différentes, notamment en milieu urbain et artificialisé : renaturation des friches industrielles, végétalisation des façades/toitures, développement de trames vertes multifonctionnelles, maintien des capacités d'infiltration naturelle de l'eau etc.

« Dans le cadre de ses compétences en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, la Métropole du Grand Paris a adopté le 19 octobre 2017 la stratégie Nature visant à préserver, valoriser et développer les espaces naturels, paysagers et d'agriculture urbaine sur son territoire », indique Daniel BREUILLER, Vice-Président en charge de la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'Agriculture en ville.

Contact presse :

Métropole du Grand Paris : Maria BREIDY, Directrice de la communication, 01.82.83.87.00
CDC Biodiversité : Isabelle JULLIEN-CHAZAL, chargée de communication, 01.80.40.15.07, 06.86.14.93.15